

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET SOUVERAINE - (N° 2595)

N° CD67

## AMENDEMENT

présenté par

M. Nicolas Bonnet, Mme Belluco, Mme Ozenne, Mme Pochon et M. Thierry

-----

### ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.